

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la justice

---

## **Avis de recrutement de 25 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2021**

**NOR : JUSK2106110V**

\*

\*\*

**En application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la direction de l'administration pénitentiaire recrute, au titre de l'année 2021, 25 travailleurs en situation de handicap par la voie contractuelle dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.**

Le conseiller pénitentiaire d'insertion et probation aide à la prise de décision judiciaire, participe à l'individualisation des peines et à leur exécution. Il propose des mesures d'aménagement de peine au magistrat compétent et veille au respect des obligations (travail, soins, indemnisation des victimes, etc.) prononcées par l'autorité judiciaire.

Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à 25.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen,
- jouir de leurs droits civiques,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- ne pas avoir de mentions au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- être bénéficiaire de l'obligation d'emploi (article L5212-13 du code du travail),
- être titulaire d'un titre ou diplôme homologué au moins au niveau 6 (anciennement niveau II) ou justifier d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification professionnelle reconnus comme équivalents dans les conditions prévues par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique.

Les personnes ayant élevé ou élevant trois enfants ou plus sont dispensés de la condition de diplôme.

## **Comment faire acte de candidature ?**

Les candidats doivent établir un dossier de candidature comportant obligatoirement :

- 1) un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'étude et le parcours professionnel détaillé du candidat (avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et dates d'exercice),
- 2) une lettre de motivation précisant le lieu d'affectation et le poste recherché,
- 3) un certificat établi par un médecin agréé, seul habilité à établir l'attestation de la compatibilité du handicap avec le poste envisagé. Pour ce faire, le candidat est invité à contacter la direction interrégionale des services pénitentiaires dont il dépend géographiquement (voir la liste des directions interrégionales en annexe) afin d'obtenir la liste de ces praticiens,
- 4) une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité,
- 5) une photocopie de l'attestation de la carte vitale,
- 6) un état signalétique des services militaires ou une pièce constatant la situation au regard du code du service national,
- 7) la photocopie du (des) diplôme(s) au moins de niveau 6 (anciennement niveau II) ou de toute pièce attestant du niveau d'études requis,
- 8) la photocopie des attestations de travail, le cas échéant,
- 9) une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou un cadre d'emploi de l'une des trois Fonctions publiques,
- 10) la notification délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) reconnaissant la qualité de travailleur handicapé ou tout autre document administratif justifiant d'un handicap prévu à l'article L5212-13 du Code du travail.

## **Où déposer la demande de candidature ?**

Le dossier doit être déposé auprès du service chargé du recrutement de la direction interrégionale des services pénitentiaires auprès de laquelle la personne souhaite postuler.

Un candidat peut déposer plusieurs candidatures, auprès de plusieurs directions interrégionales des services pénitentiaires.

## **Quand déposer le dossier ?**

La date limite de dépôt des inscriptions est fixée au **vendredi 28 mai 2021** (le cachet de la poste faisant foi).

## **Que devient la candidature ?**

Il sera procédé à une présélection parmi les candidatures déposées. Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien de recrutement destiné à vérifier leur aptitude à occuper l'emploi sollicité.

## Quel type de recrutement ?

L'agent est recruté en qualité d'agent contractuel de droit public. Il doit accomplir une formation de deux ans à l'Ecole nationale de l'administration pénitentiaire. A l'issue de la formation, l'agent a vocation à être titularisé dans le corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

## Liste des postes offerts :

LOCALISATION DU POSTE	NBRE DE POSTES	ADRESSE OÙ ENVOYER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION
SPIP25 RA MONTBELIARD	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de DIJON 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.39 ou 40
SPIP45 RA MONTARGIS	1	
SPIP90 RA BELFORT	1	
SPIP02 RA LAON	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LILLE 123 rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68
SPIP60 RA BEAUVAIS	1	
SPIP60 RA CREIL	1	
SPIP80 RA AMIENS	1	
SPIP42 RA ROANNE	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de LYON 19 rue CREPET CS 70607 69366 LYON Cedex 07 Tél. : 04 87 24 97 11 ou 04 87 24 97 18
SPIP06 RA GRASSE	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de MARSEILLE 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04 91 40 84 79 ou 04 91 40 86 56
SPIP92 RA NANTERRE	3	Direction interrégionale des services pénitentiaires de PARIS 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.40
SPIP77 RA MEAUX	3	
SPIP93 RA ST DENIS	3	
SPIP95 RA PONTOISE	3	
SPIP27 RA EVREUX	2	Direction interrégionale des services pénitentiaires de RENNES 18 bis rue de Châtillon - B.P. 3105 35031 RENNES Cedex Tél. : 02.56.01.67.78
SPIP76 RA ST AUBIN	1	
SPIP57 RA METZ	1	Direction interrégionale des services pénitentiaires de STRASBOURG 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

- du Ministère de la Justice – direction de l'administration pénitentiaire – bureau du recrutement et de la formation des personnels RH1 – Section du recrutement  
Adresse postale : 13 place Vendôme - 75042 Paris cedex 01  
Courriel : [concours.dap@justice.gouv.fr](mailto:concours.dap@justice.gouv.fr)  
[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)
- des directions interrégionales des services pénitentiaires

**POUR OBTENIR LA LISTE DES MÉDECINS AGRÉÉS, VOUS POUVEZ CONTACTER**

<b>N° DU DÉPARTEMENT OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ(E)</b>	<b>COORDONNÉES</b>
16 - 17 - 19 - 23 - 24 - 33 - 40 - 47 - 64 - 79 - 86 - 87	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>BORDEAUX</b> 188 rue de Pessac – CS 21509 33062 BORDEAUX Cedex Tél. : 05.57.81.45.33 ou 34
18 – 21 – 25 - 28 - 36 - 37 – 39 - 41 - 45 - 58 – 70 - 71 - 89 - 90	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>DIJON</b> 72A, rue d'Auxonne - B.P. 13331 21033 DIJON Cedex Tél. : 03.80.72.50.39 ou 40
02 - 59 - 60 - 62 - 80	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>LILLE</b> 123 rue nationale - B.P.765 59034 LILLE Cedex Tél. : 03.20.63.66.67 ou 68
01 - 03 - 07 - 15 - 26 - 38 - 42 - 43 - 63 - 69 - 73 - 74	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>LYON</b> 19 rue CREPET CS 70607 69366 LYON Cedex 07 Tél. : 04 87 24 97 11 ou 04 87 24 97 18
04 - 05 - 06 - 13 - 20 - 83 - 84	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>MARSEILLE</b> 4, Traverse de Rabat - B.P.121 13277 MARSEILLE Cedex 09 Tél. : 04 91 40 84 79 ou 04 91 40 86 56
75 - 77 - 78 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>PARIS</b> 3, avenue de la Division Leclerc - B.P. 103 94267 FRESNES Cedex Tél. : 01.46.15.91.40
14 - 22 – 27 - 29 - 35 - 44 - 49 - 50 - 53 - 56 - 61 - 72 – 76 - 85	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>RENNES</b> 18 bis rue de Châtillon - B.P. 3105 35031 RENNES Cedex Tél. : 02.56.01.67.78
08 – 10 - 51 - 52 - 54 - 55 - 57 - 67 - 68 - 88	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>STRASBOURG</b> 19, rue Eugène Delacroix - B.P. 16 67035 STRASBOURG Cedex 2 Tél. : 03.88.56.81.04
09 - 11 - 12 - 30 - 31 - 32 - 34 - 46 - 48 - 65 - 66 - 81 - 82	Direction interrégionale des services pénitentiaires de <b>TOULOUSE</b> Cité administrative - Bât G 2 boulevard Armand Duportal - CS81501 31015 TOULOUSE Cedex 6 liste.disp-toulouse-recrutement@justice.fr
971	Centre pénitentiaire de BAIE-MAHAULT Fond Sarail - B.P. 43 97122 BAIE-MAHAULT Tél. : 05.90.25.11.13
972	Centre pénitentiaire de DUCOS Quartier Champigny - B.P. 18 97224 DUCOS Tél. : 05.96.77.30.00

973	Centre pénitentiaire de GUYANE BP 6020 97306 CAYENNE Cedex Tél. : 05.94.35.58.28
976	Maison d'arrêt de MAJICAVO BP 360 Kaweni-Mamoudzou 97600MAMOUDZOU Tel : 02.69.62.01.22
978	Centre pénitentiaire LE PORT BP 1230 - 97823 LE PORT Cedex Tél. : 02.62.42.72.12
987	Centre pénitentiaire de FAA'A BP 60 127 Faa'a centre 98702 FAA'A Tel : 00.689.82.00.15
988	Centre pénitentiaire de Nouméa Camp Est – BP 491 98845 Nouméa Cedex Tél : 00.687.27.25.27